



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 19 OCTOBRE 2023**

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

✓ Par suite d'une convocation en date du 12 octobre 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 19 octobre 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Était absente et ayant donné procuration : Pauline DONNA à Michel NARDIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2023-37
TARIF AFFOUAGE SUR PIED

Monsieur Thierry LOUVET, 2^{ème} adjoint, informe le conseil que des lots d'affouage sur pied sont disponibles sur la parcelle 16-a.

Il convient donc de fixer un tarif pour ces lots d'affouage sur pied.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de **FIXER** le prix du lot à 90,00 €
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 octobre 2023, et de la publication le 20 octobre 2023.

Le Maire,
Michel NARDIN

